

6.2 Image directrice « déplacements »

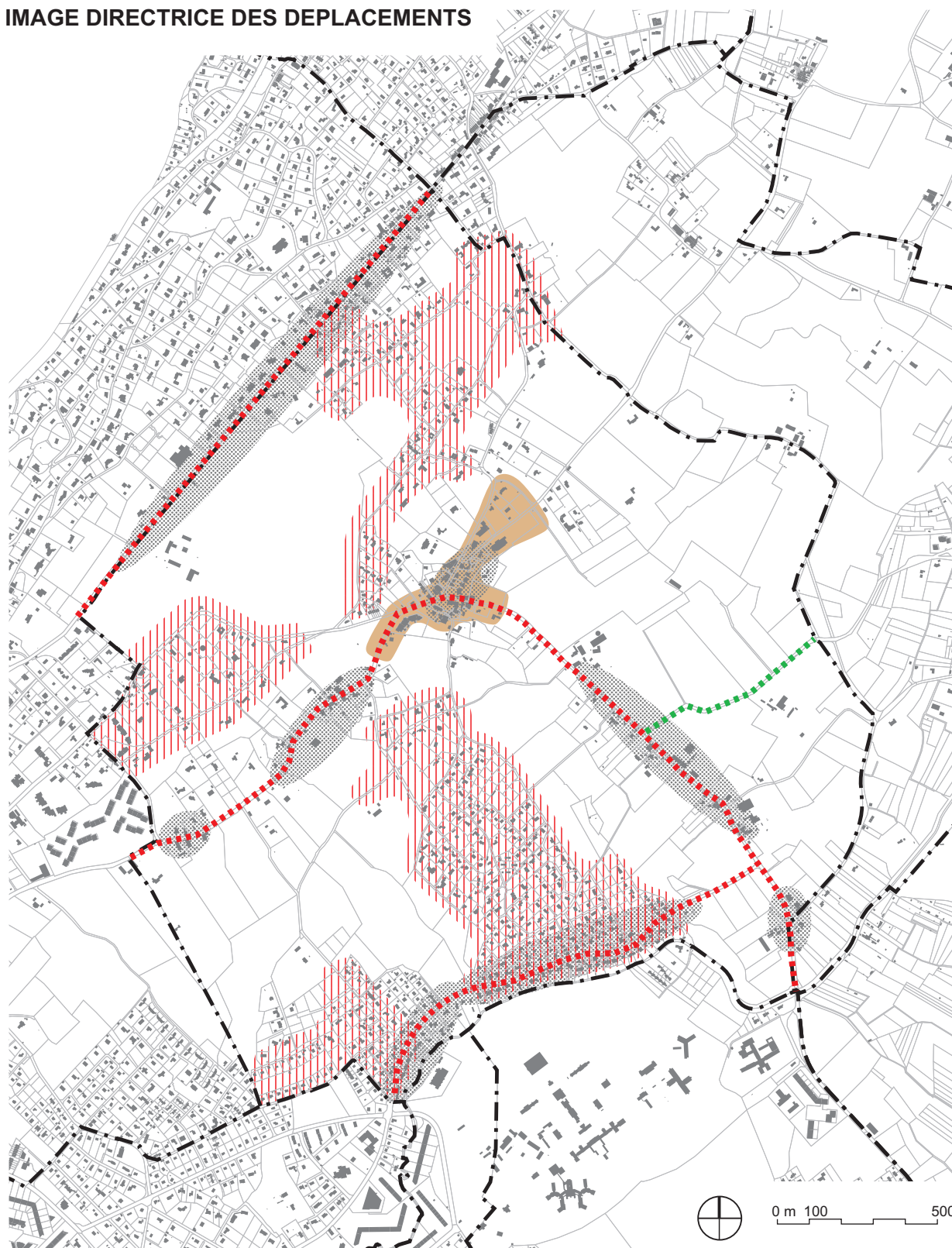
Les développements prévus à l'échelle régionale vont renforcer considérablement certaines tendances constatées actuellement. Avec la réalisation du PAC Mon-Idee - Communaux d'Ambilly, les problèmes découlant de la circulation motorisée (nuisances sonores, pollution de l'air, insécurité) vont s'amplifier.

Afin de pallier à ces difficultés, une palette de mesures ont été proposées par l'étude « Problématique Arve-Lac : mobilité et aménagement » à laquelle Vandœuvres a activement pris part. Après avoir fait l'objet d'un certain nombre d'études complémentaires, ces mesures devront être mises en œuvre dans le courant des prochaines années. Au niveau local, les autorités communales ont en outre engagé une réflexion pour améliorer les conditions de circulation. Différents projets (giratoires, zones limitées à 30 km/h) ont déjà été réalisés.

La poursuite des efforts pour développer un système de modération du trafic est justifiée, ce d'autant plus que la substance de certaines voies pourrait être directement menacée si le réseau routier devait s'adapter aux exigences de la circulation. La réalisation anticipée de tels aménagements permettra en effet de lutter efficacement contre les nuisances actuelles dues à la circulation automobile et contre les futures nuisances supplémentaires découlant des grands projets mentionnés. La circulation de transit, principalement en cause, devra en particulier être maîtrisée.

La commune ne peut pas, pour l'instant, compter sur une amélioration sensible de la desserte en transport collectif. Pourtant, ce mode de déplacement, associé aux moyens de transport dits « doux » (vélo, marche à pied), devra être développé si l'on veut lutter efficacement contre les embouteillages, les nuisances sonores et la pollution de l'air. Avec le développement du PAC MICA, la ligne de transport en commun établissant une liaison directe au centre-ville (ligne de bus n°9) devrait se renforcer, ce qui permettrait d'améliorer la desserte du quartier de villas du secteur des Moulanaïs.

IMAGE DIRECTRICE DES DEPLACEMENTS



||||| secteurs à aménager en "zone 30 km/h", "zone 30 km/h"

■ ■ ■ ■ mesure de modération du trafic

■ secteur à aménager en "centre de village"

● ● ● ● diminution des nuisances sonores

■ ■ ■ ■ aménagement d'un cheminement pour piéton